

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 11 août 2020 à 16 h 15, au 1216 rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 16 h 15.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 6 juillet 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

4.1 Octroi de contrat pour la sélection des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection majeure de l'école secondaire De Mortagne (projet 9356-117)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'ajout d'espace pour la réfection majeure de l'école secondaire De Mortagne (projet 9356-117).

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé le Centre de services scolaire des Patriotes à procéder à cette réfection majeure.

Dans le cadre de cette réfection, le Service des ressources matérielles doit s'adjoindre les services de professionnels pour la réalisation des plans et devis nécessaires.

Un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 1^{er} juin au 2 juillet 2020, pour la sélection des professionnels en architecture et en ingénierie.

En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, a. 26), du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4) et de sa *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle*, le Centre de services scolaire des Patriotes a l'obligation de former un comité de sélection des professionnels.

Une analyse qualitative des offres de services a été effectuée par le Comité de sélection pour le choix des professionnels puis transmise au directeur général par la secrétaire du Comité de sélection.

Suivant cette analyse qualitative, le Comité de sélection a fait des recommandations pour l'engagement des professionnels.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-009-08-20

Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat de services professionnels aux firmes suivantes :

- En architecture, à la firme Ruccolo + Faubert Architectes Inc.;
- En ingénierie de la structure et en ingénierie civile, à la firme GBI Experts-Conseils Inc.;
- En ingénierie mécanique et électrique, à la firme Stantec Experts-Conseils Itée;
- En ingénierie d'études géotechniques (laboratoire) et ingénierie des matériaux, à la firme Les Services EXP Inc.;

le tout, pour la préparation des plans et devis en vue de réaliser les travaux de réfection majeure de l'école secondaire De Mortagne (projet 9356-117);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

4.2 Octroi de contrat pour la sélection des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection majeure de l'école secondaire Polybel (projet 9355-106)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'ajout d'espace pour la réfection majeure de l'école secondaire Polybel (projet 9355-106).

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé le Centre de services scolaire des Patriotes à procéder à cette réfection majeure.

Dans le cadre de cette réfection, le Service des ressources matérielles doit s'adjoindre les services de professionnels pour la réalisation des plans et devis nécessaires.

Un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 1^{er} juin au 2 juillet 2020, pour la sélection des professionnels en architecture et en ingénierie.

En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, a. 26), du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4) et de sa *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle*, le Centre de services scolaire des Patriotes a l'obligation de former un comité de sélection des professionnels.

Une analyse qualitative des offres de services a été effectuée par le Comité de sélection pour le choix des professionnels puis transmise au directeur général par la secrétaire du Comité de sélection.

Suivant cette analyse qualitative, le Comité de sélection a fait des recommandations pour l'engagement des professionnels;

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les

fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-010-08-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat de services professionnels aux firmes suivantes :

- En architecture, à la firme Leclerc Architectes Inc.;
- En ingénierie de la structure et en ingénierie civile, à la firme GBI Experts-Conseils inc.;
- En ingénierie mécanique et électrique, à la firme Tetra-Tech QI Inc.;
- En ingénierie d'études géotechniques (laboratoire) et ingénierie des matériaux, à la firme Englobe Corp.;

le tout, pour la préparation des plans et devis en vue de réaliser les travaux de réfection majeure de l'école secondaire Polybel (projet 9355-106);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

5. POINT D'INFORMATION

Direction générale

5.1 Exercice du pouvoir d'urgence par le directeur général durant la période estivale / Reddition de compte

Le Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs prévoit que le directeur général exerce les pouvoirs du Conseil des commissaires et du Comité exécutif, durant la période estivale, s'il y a urgence. Il doit rendre compte de l'utilisation de ce pouvoir à la première séance qui suit la fin de la période estivale.

Dans le contexte actuel, où le directeur général assume les fonctions de ces deux entités dans le cadre de séances officielles, il a néanmoins dû utiliser son pouvoir d'urgence durant l'été et il en rendra compte lors de la première séance de l'intérim assumé par le directeur général, de façon à ce que le tout soit inscrit au procès-verbal.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente une reddition de comptes concernant l'utilisation qu'il a faite de sa délégation de pouvoirs durant la période estivale :

- Autorisation de dépassement de coûts pour cinq contrats, entre 0 et 10 % :

- Contrat pour le réaménagement et la mise en conformité des issues, la réfection de toitures et divers travaux à l'école L'Arpège (projet 9039-270)
 - Contrat pour la réfection de toiture et de plancher, travaux d'électricité, de mécanique et gicleurs à l'école Arc-en-ciel (projet 9237-273)
 - Contrat pour la réfection de la toiture et accessibilité universelle à l'école secondaire François-Williams (projet 9240-190)
 - Contrat pour la réfection de la cage d'escalier, de la toiture, le réaménagement intérieur et travaux mécaniques et électriques à l'école secondaire Polybel (projet 9282-106)
 - Contrat pour la réfection de la toiture, de l'éclairage et l'installation de gicleurs à l'école Le Tournesol (projet 9227-107)
- Modification au plan d'effectifs des cadres : autorisation d'ajout d'un poste permanent de régisseur à la conciergerie.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 30, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc